

# L'AURORE DES CANADAS

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

Vol. IV.—No 26.

MONTREAL, VENDREDI MIDI, 5 AOUT, 1842.

Prix 3 Sous.

**AVIS PUBLIC** est par le présent avis donné, que les **TERRIS** et **HÉRITAGES** suivants ont été saisis, et seront vendus aux enchères, le jour et à l'heure mentionnés ci-dessous. Toutes personnes ayant des réclamations sur ceux-ci, sont par le présent requises de les faire connaître au sous-secrétaire de la Cour de la Haute Cour, avant le jour de la vente; les oppositions afin de contester peuvent être faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordonnance.

### FERI FACIAS.

No 2182 et 343, Nicolas Martin dit LaBouché, forgeron, de Lachine, et Antoine Marie dit Ste. Marie de Lachine, rs. Joseph Le ne. de Ste. Clément de Beauharnois, cultivateur et entourenneur. Un lot de terre et sa continuation, contenant 3 arpens de largeur sur trente arpens de profondeur, avec une maison en pierre et autres bâtiments, à la porte de l'Église de St. Clément le 22<sup>e</sup> jour d' Août, à 10 h. A. M. Le writ retourable le 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

No 341, Louis Demer, de Montréal, rs. Louis Boudon dit Moje, du même lieu, charretier, un emplacement situé dans le faubourg St. Laurent, sur la rive St. Dominique, de 48 pieds sur 36, avec une maison en bois et autres bâtiments, au bureau de St. Hubert, le 22<sup>e</sup> Août prochain à 10 h. A. M. Le writ retourable le 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

No 1871, Adèle Talon dite l'Espérance, rs. François Dufrès, en un emplacement situé en la ville de Montréal, sur le milieu de la rue Ste. Marie, de 22 pieds de front sur 210 pieds de profondeur, avec un jardin et remises dessus construits, au bureau de St. Hubert le 22<sup>e</sup> Août prochain, à 11 h. A. M. Le writ retourable le 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

No 451, Godfrey Boudet, du côté du Lac Ecyer, rs. Joseph Boudet dit L'Église, de St. Polycarpe, cultivateur, un terrain dans la Côte Ste. Catherine, paroisse de St. Polycarpe, d'un arpent et demi de front sur 21 arpens de profondeur, avec une maison en bois et autres constructions, à la porte de l'Église de St. Polycarpe, le 22<sup>e</sup> Août prochain, à 10 h. A. M. Le writ retourable le 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

### LE MALHEUR.

Suivi du Suicide impio  
À travers les pâles cils,  
Le Malheur rôde, il nous épie  
Près de nos seuils épouvantés.  
Alors, il demande sa proie ;  
La jeunesse, au sein de la joie,  
L'entend, soupire, et se fléit ;  
Comme au temps où la feuille tombe,  
Le vieillard descend dans la tombe  
Privé du feu qui le nourrit.

Où fair ?—Sur le seuil de ma porte  
Le Malheur, un jour, s'est assis ;  
Et depuis ce jour, je l'emporte  
À travers mes jours obscurs.  
Au soleil et dans les ténèbres,  
En tous lieux, ses ailes finies  
Me couvrent comme un noir manteau.  
De mes douleurs ses bras avides  
M'écarteront ; et ses mains livides  
Sur mon cœur tiennent le couteau.

J'ai jeté ma vie aux délices,  
Le songe à la volupté ;  
Et les insensés, mes complais,  
Admirent ma félicité.  
Moi-même, croëuë à ma joie,  
J'enivrai mon cœur, je me noie  
Aux torrents d'un riant orgueil ;  
Mais le Malheur devint ma face  
À passé ; le rire s'éclaircit,  
Et mon front a repris son deuil.

En vain je redemande aux fêtes  
Leurs premiers éblouissements ;  
De mon cœur les molles délices  
Et les vagues enchantements ;  
Le spectre se mêle à la danse ;  
Retombant avec la cadence,  
Il tache le sel de ses pleurs,  
Et de mes yeux trompant l'attente,  
Passe sa tête dégoûtante  
Parmi des fronts ornés de fleurs.

Il me parle dans le silence  
Et mes nuits entendent sa voix ;  
Dans les arbres il se balance  
Quand je cherche la paix des bois.  
Près de mon oreille il soupire,  
On dirait qu'un mortel expire ;  
Mon cœur se serre épouvanté ;  
Vers les astres non est se lever,  
Mais il y voit pendre le glaive  
De l'antique fatalité.

Sur mes mains, ma tête penchée  
Croît trouver l'innocent sommeil ;  
Mais hélas ! elle m'est cachée  
Sa fleur au calice vermeil !  
La douce absence de la vie,  
Ce bain qui rafraîchit les jours ;  
Cette mort de l'âme s'il gée  
Chaque nuit à tous partagée,  
Le sommeil m'a fui pour toujours.

Ah ! puisqu'une éternelle veille  
Brûle mes yeux toujours ouverts ;  
« Viens, O Dieu ! toi-jour, reveille  
« Ma sombre vie au bruit des vers.  
« Fais qu'au moins mon pied péris-sable  
« Laisse une empreinte sur le sable.  
La Gloire a dit : « Fils de douleur,  
« Où veux-tu que je te conduise ?  
« Tremble, si je l'immo-talise ;  
« J'immortalise le malheur. »

Malheur ! Oh quel jour favorable  
De ta rage sera vainqueur ?  
Quelle main forte et se courable  
Pourra l'arracher de mon cœur.  
Et dans cette fournaise ardente,  
Pour moi noblement imprudent  
N'hésitant pas à se plonger,  
Osera chercher dans la flamme,  
Avec force y saisir mon âme,  
Et l'emporter loin du danger !

Le comte ALFRED DE VIGNY.

### L. P. BOIVIN.

#### HORLOGER.

RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF.

l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages à bord du "Sauter Johnny" un assortiment complet d'articles de choix et de goût consistant en :—

Montres à pochettes et à Cylindre horizontal, Théières, Cafetières, Chaudières d'argent de toutes descriptions, Sets complets de Couteaux, fourchettes, Cuillères d'argent A. Bismarck 52 morceaux Bijoux, bagues, bijoux d'or et d'argent, pendans d'oreille de Corail et de Cornélian d'une qualité supérieure, Épinglettes, tabatières, chaînes, clefs d'or et d'argent et une grande variété d'autres articles et bijoux teres dont il pourra disposer à des prix modérés.

—Aussi—  
Montres bijoux &c. &c. à réparer, au plus court avis et à des conditions fort libérales.  
Montréal 17 Mai 1842.



LAZARRE.

Je m'embarque aujourd'hui sur la plaine brumeuse  
Où le vent souffle, et sans repos  
Hérissé les reins verts de la vague écumeuse  
Et bondit sur son large dos.

À travers le brouillard et l'onde qui me mouille,  
Les cent voix du gouffre béant,  
Je m'en vais aborder ce grand vaisseau de houille  
Qui fume au sein de l'Océan,

La nef aux flancs salés qu'on pousse l'Angleterre.  
O sombre et lugubre vaisseau,  
Je vais voir ce qu'il faut de peine et de misère  
Pour le faire flotter sur l'eau !

Je vais voir, les mers couvertes où tu traînes  
La flotille des nations  
Auront moins de vaincus, de victimes humaines,  
Encensés dans leurs sillons ;

Si le pauvre Lazarre est toujours de ce monde,  
Et si, par ta voie emportée,  
Toujours les malgres chiens lèchent la plaie im-  
(monde),  
Qui saignait à son flanc vicié.

Ah ! ma tâche est pénible et grande mon audace ;  
Je ne suis qu'un être chétif  
Et peut-être bien fin, contre une telle masse  
Faut-il heurter mon frêle capot ?

Je sais que bien souvent, ô puissante Angleterre !  
Les raïs et des peuples allés  
Ont vu leurs armements et leur grande colère  
Se fondre en écume à tes pieds.

Je connais les débris qui couvrent la plage,  
Les mats rompus et les corps morts ;  
Mais il est dans le ciel un Dieu qui m'encourage  
Et qui m'entraîne loin des bords.

O toi ! qui du plus haut de cette voûte ronde,  
D'un œil vaste et toujours en feu,  
Sourdes les moindres coins des églises de ce monde  
Et peres les plus sombres lieux,

Toi qui lis dans les cœurs de la famille humaine  
Jusqu'au dessein le plus caché,  
Et qui vois que le lien par le vent de la haine  
N'est pas atteint et desséché ;

O grand Dieu ! sois pour moi ce que sont les étoiles  
Pour le poëpe et les matelots ;  
Que ton souffle puissant gonfle mes faibles voiles,  
Pousse ma barque sur les flots ;

Ecoute de mon front les ailes du vertige,  
Éloigne cet oiseau des mers  
Qui tout autour des mâts se balance et voltige ;  
Et dans le champ des flots amers,

Quelles que soient, hélas ! les choses monstrueuses  
Dont menent soit épuisé,  
Oh ! maintiens-moi toujours dans les routes heu-  
reuses

De l'éternelle vérité.

#### BARBIER.

### EXTRAITS D'UN VOYAGE EN SUISSE.

Je ne puis quitter Neufchâtel sans dire un mot de l'excellent caractère de ses habitants. Il sera tel partout où les institutions politiques ne contrarient pas les sentiments de bienveillance que la nature a mis dans le cœur de tous les hommes. Ici tous les habitants sont bien véritablement citoyens et frères. Je n'ai point rencontré de pauvres à Neufchâtel, où une administration douce laisse au cultivateur tout le produit de ses labours ; où la terre féconde abonde à tous les besoins naturels, où la charité publique, qui n'est ni fastueuse, ni intéressée comme chez nous, ne vient pas moins généreusement au secours de l'honorable indigence. Aussi les gens du peuple portent-ils sur leur physionomie l'empreinte du bonheur et les couleurs de la santé et de la joie. Ils ne s'abandonnent jamais, connus ou inconnus, sans un salut amical, sans un serrement de mains affectueux, qui marque mieux qu'on ne peut l'exprimer, la bienveillance réciproque dont ils sont animés ; et moi-même qu'il m'eût tenu qu'à eux de trouver ridicule, puisque j'étais étranger, il ne m'est jamais arrivé de payer devant eux, sans que petits et grands, et de moi-même prévenant d'un salut. Quel joyau de cette innocence et bonne familiarité au stupide orgueil de nos agréables... qui s'imaginent voir mieux que tous les hommes, parcequ'ils n'en cornissent pas d'autres qu'eux-mêmes, et qui affectent de croire les étrangers si haissables, sans doute parcequ'ils les font à leur image ! Au reste, je dois ajouter que dans tous les endroits de la Suisse que j'ai visités jusqu'ici, j'ai reçu le même accueil de la part des gens du peuple ; et par le caractère de cette classe d'homme que j'aime à juger de celui de la nation entière.

De Lungern à Sarnen, on compte trois heures de marche, qu'on abrège ordinairement en s'embarquant près de Gaskyhl, sur le joli lac de Sarnen. Mai

je préférerais de prendre le sentier qui suit les bords de ce lac, et je m'écartais encore pour aller à quelque distance visiter le village de Saxe et la magnifique église, ornée de colonnes du plus beau marbre noir, laquelle est consacrée à la mémoire de Saint Nicolas de Flûte, et contient, dans un cercueil richement décoré, les restes de cet homme vénérable. On ne saurait faire un pas dans l'Unterwalden, sans rencontrer une de ces images. Elles ornent la grande place de Sarnen et la salle des conseils de cette république. On retrouve la même image sous le toit du citoyen de toutes les classes, et j'ai rencontré jusque sur les chemins des groupes de paysans agenouillés devant elle. Chaque année ces foules de pèlerins viennent visiter la chapelle de Nicolas de Flûte et s'en retournant satisfaits d'avoir prié sur sa tombe et d'emporter quelques parcelles du bois qui formait sa cellule. Eh ! quelle dévotion est en effet plus légitime que celle qui honore dans Nicolas de Flûte le bienfaiteur de son pays et, si j'ose le dire, l'apôtre même de la confédération helvétique ?

Distingué dans les camps par sa valeur, plus grand encore dans les conseils de son pays par sa prudence, heureux époux, heureux père, cet homme illustre s'arracha du monde à l'âge de quarante sept ans et se retira dans une solitude où le suivirent les regrets et les hommages de la Suisse entière. Pendant vingt trois années que dura cette réclusion volontaire, et ce fut pour rendre la paix à son pays. En 1481, les députés des huit anciens cantons assemblés à Stanz, s'y disputaient le partage des dépouilles du duc de Bourgogne. La discorde s'était glissée, à la suite de la victoire, dans le conseil de ces républicains ; et l'opulence toujours fatale à la liberté, allait mener la rupture d'une ligne réputée inviolable, tant qu'elle avait été pauvre. Les conférences, agitées par les discussions les plus vives, étaient par le moment de se dissoudre, lorsque Nicolas de Flûte, secrètement averti durant la nuit, apparut au milieu de cette assemblée, comme le génie tutélaire de la confédération. A sa voix, qui semblait emprunter l'autorité de la religion même qui l'inspirait, toutes les passions se taisent, toutes les haines s'oublient, tous les torts sont réparés. Au bout d'une heure, le traité célèbre sous le nom de *convent de Stanz*, en vertu duquel *Freibourg* et *Soleure* étaient admis comme neuvième et dixième cantons dans la confédération helvétique, fut rédigé et signé par tous les députés. Au bienfait de cette pacification si prompte et si imprévue, Nicolas de Flûte joignit des conseils qui pouvaient, s'ils avaient toujours été suivis, assurer à jamais le repos et l'indépendance des cantons. Il leur recommanda de se tenir en garde contre la séduction des cours et des mœurs étrangères, et de rester toujours unis et pauvres, pour être éternellement heureux et libres.

La prospérité de cet homme vénérable subsiste encore dans le pays où l'on rend un culte si fidèle à sa mémoire. Deux membres de cette famille sont actuellement curés dans l'Unterwalden. Un autre est médecin et landammann, et réunit ainsi dans sa personne les titres les plus respectables qui puissent décorer un homme et un citoyen. Heureux le peuple qui sait honorer ainsi la mémoire de ceux qui l'ont servi ! Heureux l'état où l'illustration acquise par d'anciens services s'enlève de plus en plus par la libre et volontaire hommage de la reconnaissance publique !

### SAGACITÉ DES PIES.

Les pies ont été de tout temps célèbres par leur esprit de défiance et de finesse qu'on leur connaît. En voici un nouveau trait des plus curieux, et dont on doit l'observation à un naturaliste des plus recommandables, M. le professeur Nordmann, d'Odessa. "Quatre à cinq couples de pies, dit M. Nordmann, nichent depuis plusieurs années dans le jardin botanique d'Odessa. Ces oiseaux me connaissent très bien, moi et mon fusil, et quoi qu'ils n'aient jamais été l'objet d'aucune poursuite, ils mettent en pratique toutes sortes de moyens pour donner le change à l'observateur. Non loin de l'habitation se trouve un petit bois de vieux frênes dans les branches desquels les pies établissent leur nid. Plus près de la maison, entre cette dernière et le petit bois sont plantés quelques grands ormeaux et quelques robiniers ; dans ces arbres, les frênes établissent des nids postiches dont chaque couple fait au moins trois ou quatre, et dont la construction les occupe jusqu'au mois de mars. Pendant la journée, surtout quand ils s'aperçoivent qu'on les observe, ils y travaillent avec beaucoup

de précaution, et si quelqu'un vient par hazard les déranger, ils volent autour des arbres s'agitent et font entendre des cris inquiets. Mais tout cela n'est que ruse et fiction ; car tout en faisant ces démonstrations de trouble et de sollicitude pour ces nids postiches ils avancent insensiblement la construction d'un nid destiné à recevoir les œufs, en y travaillant dans le plus grand silence, et pour ainsi dire en cachette, durant les premières heures de la matinée et vers le soir. Si parfois quelque indiscret vient les y surprendre, soudain ils s'envolent, s'en faire entendre un son, vers leurs autres nids, et se remettent à l'environnement comme si de rien n'était, en montrant toujours le même équilibre et la même inquiétude, afin de détourner l'attention et déjouer la poursuite."

### AFRIQUE FRANÇAISE.

Dans un rapport daté d'Alger, le 20 juin, le gouverneur transmet au ministre un rapport de Mr. le chef de bataillon Bisson, commandant supérieur de Miliana, sur un coup de main qui a été exécuté du 6 au 7 juin contre les Beni Menacer, avec la faible garnison dont il peut disposer ; coup de main qui a amené une des combats les plus meurtriers que l'on ait eu en Algérie.

Voici des passages textuels de cette pièce : " Dans la nuit du 6 au 7, avec une colonne composée de 400 chasseurs de mon bataillon, 160 hommes appartenant aux divers détachements qui avaient été laissés dans la place et trente sapeurs du génie, passant par les crêtes du Zokar, je suis arrivé à la pointe du jour à Mahil-Douar, centre de la tribu des Beni-Menacer, et le pays le plus riche, le plus peuplé. Aussitôt j'ai envoyé deux compagnies dans toutes les directions, et j'ai fait commencer l'attaque. De ma personne avec deux compagnies, je suis allé prendre position sur la crête de Sidi-Mejand, point de ralliement que j'avais donné à toutes les compagnies.

"Toute cette partie du pays jusqu'aux versans du Chéfil (près de trois lieues de terrain) a été ravagée par mes troupes ; pas un village, pas une maison n'a échappé aux flammes ; environ 6,000 bœufs, 10 à 12,000 moutons, plus de 100 prisonniers, une grande quantité de mulets chargés d'effets très riches ont été ramenés par nos compagnies jusque sur la crête où j'avais pris position ; le chemin qui conduit de Sidi-Mejand à Miliana par les versans sud du Chéfil étant si étroit qu'un seul homme peut passer de front, je commençai à rallier tout mon bataillon pour faire l'arrière garde, et je mis cet immense butin sous la protection des auxiliaires, avec ordre de commencer la marche, lorsque tout à coup, plus de 2,000 Kabyles débouchèrent d'un ravin et se précipitèrent sur la compagnie d'extrême arrière-garde, qui fit bonne contenance, en commençant sur eux un feu de deux rangs presque à bout portant.

"J'ai vu depuis, par les prisonniers, qu'ils avaient été prévenus de notre arrivée pendant la nuit, ce qui leur avait permis de se réunir en si grand nombre. Aussitôt, me mettant à la tête de mes chasseurs, et laissant seulement une compagnie de réserve, je bondis sur eux à la baïonnette ; le carnage devint terrible ; jamais je n'ai vu d'ennemis aussi acharnés les Kabyles s'élançant sur mes hommes pour tâcher de les désarmer. Ce combat a duré près d'une demi-heure ; plus de deux cents Kabyles sont restés sur le terrain, percés de coups de baïonnettes. Enfin, ils nous cédèrent le champ de bataille en reculant de quelques centaines de pas. Je profitai de ce moment de répit pour faire emporter les blessés et les armes ; je commençai ensuite ma retraite qui a été des plus difficiles, le chemin étant très étroit, et les environs couverts de broussailles et de ravins très profonds.

"La retraite s'est faite dans le meilleur ordre possible ; j'ai profité de tous les accidents de terrain pour arrêter l'ennemi qui nous poursuivait avec le plus grand acharnement, et toutes les fois que j'en trouvais l'occasion, je faisais exécuter des charges à la baïonnette. Les Kabyles nous suivirent pas à pas ; et, pendant toute la retraite, qui a duré plus de deux heures, l'ennemi se tira presque à bout portant ; des Kabyles, assez audacieux, venaient se faire tuer au milieu de nos soldats.

"Dans la charge à la baïonnette que j'ai exécutée avant de commencer la retraite, étant mêlé avec les Kabyles, je reçus un coup de pistolet presque à bout portant de la poitrine ; ce qui ne m'a pas empêché de cacher ma blessure à mes soldats, et malgré la grande perte de sang que j'éprouvais, de conserver le commandement de l'extrême arrière-garde jusqu'à ce qu'elle fût hors de danger ; alors seulement

ayant reçu deux autres coups de feu, j'ai été obligé, par la perte totale de mes forces, de donner le commandement de l'extrême arrière-garde à M. le capitaine Fric...

« Vers le milieu du trajet, la route étant devenue si difficile qu'un seul homme pouvait passer de front, il a été impossible à M. le capitaine Oulard du 1er de ligne, à qui j'avais donné l'escorte du butin, de conduire plus longtemps le troupeau, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il l'a abandonnée. Dans tous les cas, nous n'aurions même pas été attaqués qu'il nous eût été impossible de le ramener.

« Ce combat, qui fait le plus grand honneur à toutes les troupes qui faisaient partie de cette petite colonne, nous a fait éprouver des pertes sensibles; mais elles ne sont rien auprès de celles de Penneur. Le chemin a été jonché de cadavres de Kabyles, et l'effet moral qu'il a produit sur cette tribu belliqueuse lui a appris que, si elle n'a jamais été soumise à aucune autorité, une poignée de Français n'ont pas crint d'aller l'attaquer au centre de sa population.

« Le coup que je viens de porter à la tribu des Beni-Menacer a déjà produit son effet; le Kaid-Sidi-Maleck de cette tribu m'écrit pour me réclamer ses prisonniers, parmi lesquels il se trouve de nombreux gens influents, et la fille de son frère. Je lui ai répondu que je ne les lui rendrais que lorsqu'il aurait fait sa soumission; sur ce il m'a écrit de nouveau pour me dire que cela ne dépendait pas de lui, ni des gens de la tribu, mais de Sidi-Embareck.

Suivent plusieurs rapports du général Négrier sur la campagne qu'il a faite dans l'Algérie. Ces bulletins sont datés de Tebessa, 2 juin, de Djoidj, 4 juin, de Meheris, 9 juin. Dans ces divers rapports, il fait connaître non-seulement les faits qui sont particuliers à son corps, mais ceux qui concernent la garnison de Gizeh, qui a repoussé à divers reprises et avec avantage les attaques des Kabyles.

L'AURORA DES CANADAS

VENDREDI MIDI, 5 AOUT 1842.

DERNIERES NOUVELLES.

ARRIVEE DU GREAT WESTERN.

L'Arrivée du Great Western à New-York en 19 jours de Liverpool, nous donne de nouvelles de Londres jusqu'au 16 ult.

La nouvelle la plus importante est celle de la mort du Duc d'Orléans, fils aîné du Roi de France et l'héritier présomptif de la couronne, arrivée par accident. Il venait de laisser New-York après avoir pris congé de sa famille. Il était dans sa voiture quand les chevaux prirent l'épouvante. Le prince craignant que la voiture ne versât s'était jeté en dehors, mais retenu ses uns di-cent vers ses épaules, d'autres par son épée, il était tombé à terre avec tant de violence qu'il était resté sans connaissance, on l'avait transporté dans une maison voisine, où malgré les soins des médecins il était mort quelques heures après.

Le duc ne laissant qu'un enfant de moins de deux ans, cette mort doit causer quelques inquiétudes sur le sort de la France et de l'Europe. Le roi étant déjà d'un âge avancé la minorité de son successeur pourrait être de longue durée. Le roi lui-même avait supporté cette perte avec fermeté, sa santé se soutenait.

La nouvelle de cette mort avait fait baisser les fonds en France.

Le Bill du tarif avait reçu la sanction royale. Quelques enjeux qui s'y étaient glissés paraissent exigés qu'il fut de nouveau pris en considération.

Un Bill avait été passé dans la chambre du Parlement pour la révoation de S. M. Majesty pour rendre le coupable de grand délit et assujétir à la peine de l'exil, de la prison et du fouet ceux qui se serviraient d'armes de la Reine ou lui inspirer des craintes de troubler la paix publique par l'explosion quoiqu'ils n'attendaient pas à ces jours.

Lord Brougham avait fait motion dans la chambre des Lords pour faire nommer un comité chargé d'enquête relativement aux souffrances du pays. La motion avait été perdue à la majorité de 61 contre 14.

Une motion à peu près semblable avait été négative dans la chambre des communes.

La veuve du célèbre James Fox était morte dans sa 97me année.

Un grand dîner avait été donné à Sir A. McNabb par les membres de l'Association britannique, sous la présidence du Duc Wellington.

Il paraît qu'il existe une mésintelligence sérieuse entre le premier ministre Mr. Peel et le secrétaire d'état pour les colonies Lord Stanley, qui s'est vu forcé par le premier d'abandonner quelques mesures qu'il avait projetées même de garder le silence par rapport à quelques sujets sur lesquels ils étaient d'une opinion divergente.

Les fêtes de Juillet ne devaient pas se célébrer à Paris.

La saison était devenue favorable dans les trois Royaumes où l'on espérait d'abondantes récoltes.

Quelques troubles avaient agité Burslem, la métropole des poteries en Angleterre. Des manufacturiers et des hommes employés dans les mines de charbons s'étaient rassemblés et avaient commis des violences après avoir laissé leurs ateliers. On a fait venir des troupes pour supprimer ces mouvements. Ces troubles avaient été occasionnés d'abord par la résolution prise par un Mr. Sparrow, grand manufacturier des environs de Burslem de diminuer les gages de ses ouvriers de 7d. par semaine. On peut juger de l'importance d'un pareil établissement en apprenant que cette diminution forme pour le propriétaire de cette manufacture une économie de trois cent Louis, (livre sterling) par semaine.

ARRIVEE DU COLUMBIA.

NOUVELLES PLUS RECENTES DE TROIS JOURS.

L'arrivée du Columbia fournit des nouvelles jusqu'au 19 juillet, inclusivement.

Nous avons reçu les nouvelles apportées par le Columbia trop tard pour ce No. en outre elles sont à peu près les mêmes déjà reçues par le Great Western.

Nous citons dernièrement dans l'Aurore le jugement que porte un publiciste, sur ces lois qui composent l'insulte à la langue commune aux mœurs d'un peuple; que dire quand l'insulte de la patrie se rend coupable d'un semblable outrage et n'a pas même une mauvaise loi pour lui servir de prétexte, le passage qu'on va lire contre lequel nous n'avons pas vu s'élever de réclamations se trouve dans le sage article littoral du Caradien du 27 juillet qui porte pour titre l'Acte des écoles. « On nous informe que le surintendant de l'éducation pour le Canada Est vient d'adresser aux commissaires des écoles élus dans les différentes paroisses « ainsi qu'aux conseils de district, des formules de rapport en langue anglaise.

L'éditeur observe avec raison qu'autant valait qu'elles fussent en Grec, en même temps qu'on pourrait regarder cette démarche comme une marque de mépris de la langue même du peuple auquel on prétend faire les moyens de s'instruire, la démarche contre laquelle le Canadien élève la voix, ne serait elle pas le fruit de quelque inadvertance, quoiqu'il soit difficile de le lui proposer? S'il s'agit de quelque chose de réfléchi nous ne pourrions nous contenter de le envisager sous le point de vue qu'il présente à la fois de comique et de bizarre. Des manœuvres de cette nature manquent rarement de produire des conséquences toujours graves, souvent funestes.

Nous n'avons pas le temps d'appuyer sur ce sujet, nous regrettons de manquer l'espace aussi pour reproduire l'article du Canadien du premier août dans lequel on discute au long le fameux projet d'anglicisation. Cet article mérite l'attention de tous les amis du pays.

Hier sur les onze heures de l'avant midi Son Excellence Sir Charles et Lady Bagot, ainsi que sa famille, sont arrivées en cette ville, venant de Québec ils étaient passagers à bord de Lord Sydenham.

BAL.—C'est ce soir que doit avoir lieu le grand Bal sous le patronage de son Excellence le gouverneur général et Lady Bagot, au-dessus du Marché Ste. Anne à 9 heures. Le produit de ce bal doit être mis en aide aux fonds de The Montreal Ladies Benevolent Society, et sera conduit sous la direction des Dames de cette institution.

Bill de l'admission, pour un Monsieur 12s. 6d. pour une Dame, 5s.

A propos des grossières injures produites dernièrement dans le Herald à Monsieur B. Papineau quel qu'un nous fait le reproche de ne pas relever plus souvent ce qui se trouve en ce genre de blamable chaque jour dans ce journal. Nous le prions d'observer que pour signaler ce qui s'y trouve journellement d'outrages aux hommes du mérite du pays comme pour relever tant d'autres choses pires encore que des insultes, il faudrait des volumes comme ceux dont la province a fait les frais pour le régulateur ou conservateurs d'hypothèques.

EXERCICES LITTÉRAIRES:—Mardi le deux du présent, Edmond-Henri Forbes, et Félix Pauchaud, Elèves de Mr. L'Abbé Duchaine, ont soutenu chacun, un examen de plus de deux heures, sur les principes de la langue française, et sur un cours entier d'Arithmétique raisonnée. Ils ont répondu de la manière la plus satisfaisante aux questions nombreuses qui leur ont été proposées, ils ont résolu avec la plus grande facilité, divers problèmes difficiles et compliqués.

A Montréal, le 3 d'août 1842.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

Mercrès dernier, eurent lieu les exercices littéraires du Collège de l'Assomption, elles ont été, nous dit-on, comme les années précédentes des plus brillantes; comme nous n'avons pu y assister, nous nous bornerons à publier la liste des prix remportés par les plus heureux, et en même temps elle donnera une idée des matières dont traite cette importante maison.

LISTE DES PRIX DU COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

- RHÉTORIQUE. Prix d'Excellence Joseph Guibault: Acco-sit Alfred Dufaut. Discours français: 1er Prix, Joseph Guibault, 2d Alfred Dufaut, accessit 1er, Auguste Brisson, 2d de Joseph Morin. Amplification latine: 1er Prix, Joseph Guibault, 2d Alfred Dufaut. Accessit: 1er Norbert Chamberland, 2d Auguste Brisson, 3d Joseph Desmarais. Version française: prix 1er Joseph Guibault, 2d Alfred Dufaut. Accessit: 1er Joseph Morin, 2d Joseph Marion, 3d Auguste Brisson. Vers français: prix 1er Alfred Dupuis, 2d ex æquo, Joseph Guibault et Norbert Chamberland. Vers latins: prix 1er Alfred Dupuis, 2d ex æquo, Joseph Guibault et Norbert Chamberland. Accessit: 1er Joseph Morin, 2d Auguste Brisson, 3d Fabien Charpentier. Récitation de la Rhétorique: prix Joseph Guibault. Accessit: 1er Norbert Chamberland, 2d Joseph Desmarais. Science de la géographie: prix Fabien Charpentier, Joseph Guibault, Joseph Picard. Belles-lettres. Excellence: prix François Cassidy Maxime Olivier. Acc. Horace St-Jermain, Joseph Perrault. Amplification française: prix 1er François Cassidy, Maxime Olivier, 2d Léandre Pevost. Acc. 1er Adolphe Magnan 2d Horace St-Jermain, 3d Romuald Raymond. Amplification latine: prix 1er François Cassidy, 2d Joseph Perrault. Acc. 1er Maxime Olivier, 2d Louis Martel. Version: prix 1er François Cassidy, 2d Horace St-Jermain. Acc. 1er Léandre Pevost, 2d Maxime Olivier et Joseph Perrault. Vers français: prix 1er Joseph Perrault, 2d François Cassidy, Maxime Olivier. Acc. Léandre Pevost et Romuald Raymond, 2d Adolphe Magnan et Horace St-Jermain. Vers latins: prix 1er Maxime Olivier, 2d François Cassidy. Acc. 1er Louis Martel et Joseph Perrault 2d Adolphe Magnan. Connaissance des belles lettres: prix Louis Martel et Adolphe Magnan. Acc. 1er Samuel Lewis, 2d Léandre Pevost. Science de la géographie: prix Joseph Perrault, Maxime Olivier, Horace St-Jermain, François Cassidy. Récitation de vers français: prix Maxime Olivier. Acc. 1er François Cassidy, 2d Joseph Perrault. Vérification et méthode. Excellence: prix Damien Laporte. Acc. 1er Placide Renaud, 2d Louis Brunet. Version: prix Placide Renaud, 2d Alfred Noisieux. Acc. 1er Damien Laporte, 2d Thomas Gareau. Thème: prix 1er Damien Laporte, 2d Louis Brunet. Acc. 1er Placide Renaud, 2d Alfred Noisieux. Version: prix 1er Placide Renaud, 2d Damien Laporte. Acc. 1er Alfred Noisieux, 2d Thomas Gareau. Histoire moderne: prix Damien Laporte et Louis Brunet. Acc. Alfred Noisieux. Mythologie: prix Damien Laporte, Louis Brunet, et Alfred Noisieux. Acc. Placide Renaud. Récitation des vers français: prix Damien Laporte, Louis Brunet, Placide Renaud, Alfred Noisieux. Syntaxe. Excellence: Prix Ugl Desmarais acc. Camille Piché. Version: 1er prix Uldric Duprat, Camille Piché Ugl Desmarais, 2d Ugl Archambault, Alexandre Archambault, Clément Brault. Acc. Albert Lacombe et Louis Lesage 2d Théophile Jumeau, Joseph Brisset et Denis Brocot, 3m Adolphe Lapierre. Thème: prix 1er Ugl Desmarais 2d Albert Lae mbe, Uldric Duprat, Ugl Archambault, Camille Piché. Accessit: 1er Olivier Desrosés, Clément Beaulieu, Alexandre Archambault 2d Joseph Brisset et Louis Lesage, 3m Théophile Jumeau. Histoire Moderne: prix Ugl Archambault et Albert Lacombe. Accessit: 1er Uldric Duprat, 2d Adolphe Lapierre, 3m Denis Brocot. Elements. Excellence: prix Joseph Bricot, accessit Paul Pelletier. Version: 1er prix Joseph Byron, et Joseph Brison, 2d Zéphirin Pealin, François Bricot, Jean Marie Lapierre. Accessit: 1er Paul P. Hoquin, 2d Louis Laporte, Joseph Goguet, 2d Simon Morin, Théophile Michon, 3d François O'Brian, et Octave Renaud. Thème: prix 1er Simon Morin, 2d Joseph Byron, Paul Pelletier, Théophile Michon. Accessit: 1er Joseph Bricot et Léon Laurauger, 2d François Bricot, Joseph Goguet, Jean Marie Lapierre, Zéphirin Poulain, 3e. Elie Roque, François O'Brian, Jérôme Laporte. Grammaire: prix Elie Roque. Accessit: 1er Octave Renaud, 2d François O'Brian, Olivier Desrosier, Olivier Chausse. Histoire moderne: prix Simon Morin, Paul Pelletier, Joseph Goguet. Accessit: Zéphirin Poulain. Ecole Française: prix orographique 1er Pierre Vaillant, 2d Neel Heu. Accessit: 1er Ambroise-Pelletier, 2d Joseph Foisy. Arithmétique 1ere Classe, 1er prix Alfred Martel, 2d Joseph Bourdon, acc. François Forest 2d Classe: 1er prix Ambroise-Pelletier, Neel Heu, Benjamin Piché et Edouard Leblanc, 2d Louis Perron, acc. Adolphe Lafort. 3em Classe: 1er prix Charles Giroux, 2d Pierre Vaillant, acc. 1er Joseph Foisy, 2d Come Alin, 3m Seraphin Boudet. 1ere Classe de Grammaire: prix. Venant Barthe, acc. 1er Noël Héu, 2d Pierre Vaillant, 3m J. Dufaut 2d classe prix P. Lemire, acc. J. Foisy et E. Cloutier, 2d Adolphe Lafort, 3m P. Verme. Histoire du Canada: prix Pierre Lemire, acc. C. Alin, 2d F. Gauthier, 3m N. Héu. Ecole Anglaise Excellence, Michel Boulet, acc. Charles Giroux, Lecture: prix Benjamin Piché, acc. 1er Odolan Garnot, 2d Sem Giroux. Grammaire, Charles Giroux. Acc. Michel Boulet, 2d E. Leblanc, 3e. Méthode: prix Charles Giroux, acc. 1er Maxime Galerneau, 2d Joseph Bourdon, 3m A. Martel, 4m Isaac Jones.

Le Canadien

QUESTION DE LA FRONTIERE.

Pour le coup, la nouvelle d'un arrangement de cette question par les négociateurs Anglais et Américains est annoncée avec toutes les conditions de la certitude; et s'il reste encore quelques points à éclaircir, ce n'est pas de ceux de détail. Mais une nouvelle difficulté surgit, qui menace d'empêcher encore cette fois, le règlement définitif de cette longue et délicate dispute:

les commissaires du Maine, en ratifiant les bases du traité, auraient mis pour condition que le sénat des Etats-Unis y acquiescât aussi, et l'on annonce qu'il se forme au sein de ce corps une formidable opposition à la ratification de l'arrangement. Le New-York Herald écrit sur la foi de ses correspondants de Washington, que « le traité serait rejeté à une grande majorité » ajoutant: « on peut se fier à cette nouvelle. » D'autre journaux, tout en avouant l'existence de cette opposition, espèrent qu'elle se convertira en fumée. On voit cependant que les partisans du rejet du traité avaient assez de confiance dans leur force, ou de détermination dans leur déma che, pour avoir déjà fait de l'éclat en plein congrès, et protesté hautement contre le traité. « On nous assure, dit le Herald, que si le traité est rejeté, Lord Ashburton s'embarquera aussitôt dans le Warspite pour s'en retourner, et que M. Fox demandera son pas-report et le suivra. »

D'après ce que nous pouvons tirer de différentes versions qui ont été publiées, la délimitation de la frontière, sur le territoire de la Rivière St. Jean, est à peu de différence près, la même que l'avait tracée le Roi de Hollande, et que les Etats-Unis ont rejeté. Mais cette fois les Etats-Unis auraient obtenu de Lord Ashburton une indemnité de cinq-cent mille piastres, dont trois cent mille pour le Maine et deux cent mille pour le New-Hampshire, Vermont et New-York auraient aussi obtenu de légères extensions de territoire, en particulier Rouse's Point, qui est un poste militaire important sur le lac Champlain. Il est un autre point sur lequel les rapports ne sont pas bien clairs, savoir, celui de la navigation de la Rivière St. Jean, on ne sait si les américains en ont obtenu les navigations dans toute sa longueur ou seulement dans l'étendue de cette rivière forme la ligne de séparation entre les deux pays. Tous ces points seront éclaircis dans quelques jours.

Nous venons de dire que la ligne adoptée par les négociateurs de chaque côté est à peu près la même que celle du roi de Hollande; cette ligne pousse la frontière Est de l'état du Maine jusqu'à la rivière St. Jean en ligne droite avec Mars Hill; et de là elle remonte le cours de la rivière jusqu'à l'embouchure de la branche appelée rivière St. François, qu'elle suit jusqu'à sa source, et de ce point elle descend en ligne droite ou à peu près jusqu'au point où cesse la contestation.

Le territoire en litige se trouve ainsi partagé par moitié à peu près entre les deux parties; les Etats-Unis ayant la meilleure portion, et l'Angleterre conservant le terrain où passe le chemin de communication entre le Nouveau-Brunswick et le Canada, ce qui paraissait pour elle le grand point dans l'affaire. Les plus perdants dans le procès sont le Nouveau-Brunswick et le Bas-Canada, et nous devons dire que nos voisins des Etats-Unis sont vraiment difficiles à contenter, s'ils n'acceptent pas les conditions de Lord Ashburton; plus tard ils courent le risque de ne pas les avoir aussi bonne. Ils ont la meilleure part de l'objet en litige, et les cinq-cent mille piastres qu'on leur donne pour céder l'autre part, les font se retirer avec les honneurs du procès. Combien de plaideurs ne s'en tirent pas aussi bien.

COUR D'APPEL.—C'est le résultat des travaux du dernier terme, clos Samedi dernier.

APPELS DE MONTREAL ET DES RIVIERES.

- Chamberlin et Sprague—Jugement infirmé Turgeon et Seguin — " " " " Languedoc et Vantrain — " " " " Laroque et Lalond — " " " " Scott et Robertson — " " " " Scott et Foley — " " " " Beil et Short—Jugement infirmé en partie, frais divisés.

APPELS DE QUEBEC.

- Cherrier et Harwood—Jugement confirmé Battie et Bron-don — " " " " Wartelet et Pelton — " " " " Stuart et McLeod—Jugement infirmé La Banque de Québec et Burnet—Jugement infirmé.

Extraits de la Correspondance de Paris du Courier des Etats-Unis, en date du 8 juillet 1842.

P. S. O m'assure à l'instant que le roi, qui connaît aussi bien que le ministère le résultat probable des élections, qui sera peu favorable au cabinet, s'il ne lui est positivement contraire, a fait offrir à M. Molé le portefeuille des affaires étrangères. M. Molé a répondu au roi qu'il ne pouvait accepter avant d'avoir traité la chambre, et de savoir ce qu'il en tirerait. « Je n'ai pas l'envie, écrivait-il, d'avoir pour adversaires quatre hommes comme MM. Guizot, Thiers, Barrot et Billaut, et je ne me sens pas de force à lutter contre une coalition. » Le roi s'est alors, nous affirme-t-on encore, adressé à M. de Broglie, à qui il a écrit une lettre de huit pages. Dans cette lettre il remercie M. de Broglie, qui a terminé son rapport sur l'abolition de l'esclavage des esclaves de voir M. de Broglie, rentrer aux affaires.

L'Angleterre voit bien que la ratification du traité de 1841 par la France est impossible, mais elle se rabat sur les traités de 1831 et 1833. C'est en faveur de ces traités que Louis-Philippe va tenter de trouver une majorité. Il a l'espoir que M. Billaut se montrera facile à accepter ces traités, et il voudrait le faire entrer dans un ministère dont M. de Broglie serait le chef, M. de Broglie, l'auteur des traités de 1831 et 33. C'est une combinaison qui sera difficile à exécuter. Dans la lettre en question, le roi parle aussi de sa sante en termes malacoliques. La veille du départ de M. Thiers, il lui a écrit aussi une lettre dans laquelle il le trouve bien heureux de pouvoir aller aux eaux, et se plaindre des devoirs qui le retiennent à Paris. Depuis quelque temps le roi, dans ses lettres, parle de la mort, presque aussi fréquemment que Chateaubriand. On voit qu'il la redoute beaucoup.

EXTRAITS DIVERS.

BRESIL.—Les journaux de Rio Janeiro, du 20 juin, annoncent qu'un mouvement révolutionnaire a eu lieu dans les provinces de St. Paul et de Minas Geraes. Les détails en sont donnés par une proclamation de l'empereur et par les bulletins officiels. Dans une dépêche datée de Barbacena, capitale de la province de St. Paul, on lit: « Le principal but du mouvement qui a éclaté dans cette ville, est de soutenir la constitution politique de l'empire et le trône de son Pedro II, et de défendre ces objets sacrés contre les violations dont ils sont atteints par la loi reformée du code, reforme qui annule les bases principales de la constitution. » Il paraît, d'après cela, que l'insurrection n'est autre chose qu'une douce violence que les Brésiliens veulent faire à leur jeune empereur pour l'arrêter dans la voie réactionnaire où il s'est engagé depuis son couronnement. On sait que déjà une pétition couverte d'un grand nombre de signatures lui avait été adressée pour demander le renvoi du ministère qui s'est attiré une grande impopularité. Don Pedro repoussa avec dédain cette humble supplique, et c'est par suite de ce déni de justice qu'a surgi la révolution. Mais l'empereur n'a pas pu céder aux menaces qu'on lui a faites; il a immédiatement mis ses troupes sur pied pour faire face aux insurrections qui s'avancent, dit-on, sur Rio Janeiro, au nombre de près de 2,000. On avait arrêté dans la capitale un grand nombre de personnes suspectes de sympathie pour la révolution.

TURQUIE.—On écrit de Constantinople, 14 juin, à la Gazette d'Ansbourg: « Samedi dernier, les ambassadeurs des cinq grandes puissances se sont réunis en conférence pour délibérer sur les affaires de la Syrie. Sir Stratford Canning a déclaré qu'il fallait maintenant procéder avec énergie, attendu que les voies de la persuasion n'obtiennent aucun succès auprès du divan. M. de Fitoff, chargé d'affaires de Russie, a répondu que les affaires de Syrie tenaient à l'administration intérieure de l'empire ottoman, et que dès lors il était impossible d'adopter des mesures coercitives. L'ambassadeur britannique invoque à l'appui de son opinion, les promesses que la Porte Ottomane a faites aux puissances relativement à l'administration de la Syrie, et à la constitution à donner à ses habitants. L'ambassadeur d'Autriche partage cette opinion, M. de Bourqueney se fonde à cet égard sur le droit de protection que la France exerce depuis un temps immémorial sur les chrétiens du Liban.

L'ambassadeur de Prusse a déclaré que, d'après ses instructions il ne pourrait prendre part qu'à une résolution arrêtée d'un commun accord. Si donc on en vient à adopter des mesures énergiques, la Russie et la Prusse s'abstiendront de toute coopération, même morale. Toutefois, la question de savoir si des mesures coercitives se sont adoptées est encore indécise; mais voici un fait qui se rattache à cette question: Au sortir de la conférence, Sir Stratford-Canning a expédié un navire à vapeur britannique, en donnant l'ordre au capitaine de s'ouvrir ses dépêches que lorsqu'il aurait franchi les Dardanelles. On croit que ces dépêches sont destinées à l'amiral anglais commandant la flotte de la Méditerranée, et lui enjoignant de faire une démonstration sur la côte de Syrie.

ESPAGNE.—On écrit de Madrid, 25 juin: « Il n'a pas encore été livré de bataille parlementaire, et si la coalition est fidèle à ses plans, ce ne sera pas dans cette session que les luttes s'ouvriront. La coalition, par le conseil de ses chefs, est décidée à préférer la tactique défensive à l'offensive. On écrit de Barcelone, le 29 juin: « La nouvelle de l'envoi de Zurbano avec des troupes en Catalogne, a jeté la terreur parmi les bandes carlistes; elles commencent à se disperser; les chefs cherchent à gagner la frontière française, et chaque faction se cache isolément. P. S. Le Messager contenait hier soir les lignes suivantes: « On écrit de Figueras, qu'il y a eu une bande Felip a été pris par les troupes de la reine. » On écrit de Madrid: « Le 27, le ministre espagnol a retiré le projet de loi sur les députations provinciales. Le 28, la chambre des députés a voté, à la majorité de 60 voix contre 22, la loi

l'effectif de l'armée à 130,000 hommes.

Suisse.—Il s'est opéré cette année en Suisse deux changements importants, l'un à Genève, l'autre à Zurich. Ces deux cantons ont cessé d'appartenir à l'opinion républicaine.

Anglais et Français.—Il y a quelques mois, un navire de commerce français se trouva, presque en sortant de Gênes, un commandant anglais qui aussitôt le fit arrêter.

—Le bi du revenu, ayant reçu la sanction royale, fait maintenant partie de la législation financière de la Grande Bretagne.

Suisse.—On écrit de Genève: M. Bergeron, sous officier vétérinaire en retraite, demeurait avec son fils, Philippe Bergeron, âgé de 17 ans, clerc dans l'étude d'un notaire de Genève.

—Il est quatre heures moins dix minutes. Je vais me donner la mort. L'éternité ne me fait pas trembler; je ne puis être heureux sur la terre; il faut que j'aie la suite.

Un nommé Edward Hibbert, simple garçon de recette dans une des principales maisons de Piccadilly à Londres se trouve héritier légal d'une succession qui s'élève à environ £1,209,000.

En cette ville le 2 du courant par le Révérend Messire Foy, Mr. Zephirin Chapelle, vicaire, a D. M. Florence Champoux, tous deux de cette ville.

qu'il ressentait de ne pouvoir rivaliser en luxe et en dépenses avec d'autres jeunes gens qu'il fréquente et plus favorisés que lui du côté de la fortune.

—D'après le Kent-Herald, le révérend docteur Macdonell a prononcé dans un meeting à Cantorbéry les paroles suivantes: "J'ai déclaré que la semaine prochaine les habitants du nord et du centre de l'Angleterre ont résolu de marcher sur Londres."

—Le Chronicle de Leicester contient quelques détails curieux sur la position actuelle de la population ouvrière de cette ville.

Des réclamations furent immédiatement adressées au maire, qui fit afficher une proclamation portant que de pareilles manifestations étaient illégales.

TAXE DES REVENUS.

—Le bi du revenu, ayant reçu la sanction royale, fait maintenant partie de la législation financière de la Grande Bretagne.

—Il est quatre heures moins dix minutes. Je vais me donner la mort. L'éternité ne me fait pas trembler; je ne puis être heureux sur la terre; il faut que j'aie la suite.

Un nommé Edward Hibbert, simple garçon de recette dans une des principales maisons de Piccadilly à Londres se trouve héritier légal d'une succession qui s'élève à environ £1,209,000.

En cette ville le 2 du courant par le Révérend Messire Foy, Mr. Zephirin Chapelle, vicaire, a D. M. Florence Champoux, tous deux de cette ville.

REFLEXIONS MORALES.

Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses deviennent ordinairement incapables de grandes.

On n'est jamais si heureux, ni si malheureux qu'on se l'imagine.

MARIAGE.

En cette ville le 2 du courant par le Révérend Messire Foy, Mr. Zephirin Chapelle, vicaire, a D. M. Florence Champoux, tous deux de cette ville.

PRIX COURANT DU MARCHE, Montréal le 4 août, 1842

Table listing market prices for various goods like Bled leminot, Pois, Avoine, etc.

AVIS PUBLIC.

Le Propriétaire de "l'Aurore" ne connaît pas les raisons de son absence à pu fort bien avoir le droit d'avertir ses abonnés de ne rien payer à son employé le Soussigné.

P. L. CAISSE. Montréal 2 Août 1842. b. 37.

Le Soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages un assortiment très étendu de DRAP superfin, Casimires, Donskins, Soiric, Coton, Sec. &c.

Une quantité de CHAUSSURES pour DAMES, parmi lesquelles se trouvent des bottines de satin et Kid Français, noir blanc, et de couleurs assorties du 4 au 10er point et très bien finis.

II LIONAIS. No. 56 Rue Notre Dame. 14 juillet 1842. Im-30.

A VENDRE.

UNE Superbe propriété située au faubourg Québec de cette ville dépendant de la succession de feu Dame Jos. Ed. Amiot de la couronne de quatorzevingt dix pieds de front sur cent soixante pieds de profondeur.

AUX MEUNIER MANUFACTURIERS.

A LOUER ou à VENDRE, le MOULIN neuf, situé au village de Beauharnois.

AVIS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer le public en général qu'il a maintenant ouvert dans la rue St. Paul, No. 181, près de la rue St. François Xavier.

UN BUREAU D'ECHANGE, où il se vend le plus haut prix pour toute espèce de monnaie en OR, piastres d'Espagne, écus et pièces sous américaines, argent anglais, pièces de quatre et huit deniers, petites monnaies et bills de différents banques des Etats-Unis de bon crédit.

IL A DE PLUS A VENDRE, Lettres de changes sur New-York, papiers de banque américaine, d'un écu, et au plus bas prix.

P. RICHER. Montréal, 9 juillet 1842. j-27.

A LOUER.

EST possession donnée au 1er Mai prochain, les propriétés ci après appartenant à madame SELBY.

1. CETTE MAISON spacieuse et de bon occupé par la propriétaire elle-même, sur la rue St. Paul, en bas du marché neuf, à Montréal.

2. LA MAISON de campagne appelée "Le Strygrange" avec la terre y attachée et ses dépendances.

L. A. MOREAU. Montréal Janvier 1842 j-99.

AVIS.

CHARLES BARRIERE, de Ste. Marie, défend à la rigueur d'avancer aucunement à SOPHIE LAREAU, son épouse, de la retirer et d'acheter d'elle.

AVIS.

EST par le présent donné au public en général que Messrs E. BELINGE et Cie. Menuisiers et Entrepreneurs du faubourg St. Joseph de cette Cité sont prêts à élever toutes sortes de maisons en bois, en briques avec leurs cheminées par le moyen de vis.

M. R. WHITE & CIE.—Ont à vendre un assortiment considérable d'objets en ferblanc vernis, naturels et communs, de plus Quincaillerie, Peintures, Hailes de toutes sortes, Peuples pour Cuisine, Salons, Parloirs, et une grande variété de machines pour prendre des bains, baignoires, baignoires de corps et baignoires de tête, Machine pour conserver, en cave, les viandes fraîches, Machines à patentes pour le Café &c. &c. &c. 27 juin 1842. l. m. a. s.

AUX ENTREPRENEURS ETC.

SABLE A VENDRE d'Excellente qualité, par le soussigné, sur sa propriété, rue Sherbrooke.

Le local étant en de dans des cent chaînes évite le paiement de Taxe aux barrières.

28 Avril 1842. LOUIS COMTE. j 124.

AVIS.

ON a besoin d'un Médecin au Village de la paroisse de St. Paul de Lavaltrie.

LOUIS O. LETOURNEUX

A vocat et procureur. A TRANSPORTER SON BUREAU

RUE ST. GABRIEL, 2<sup>EM</sup> PORTE A DROITE EN DESCENDANT. b-m-l.

FERRONNERIE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont établi leur magasin sur la rue Notre Dame No. 134 presque vis-à-vis l'église anglaise.

FERRONNERIE de GOUT. Do MEUBLES de MENAGE Do CHASSEURS.

En grande variété, et qu'ils offrent à des prix très modérés.

EDWARD THURBER & Co. 7 juillet. j. 25.

MANUFACTURE DE TAPIS ETC.

A VENDRE. A UDESSUS de 3000 VERGES de Tapis Fleuris de patrons et grande assorti pour plancher etc.

M. A. LAFLEME. Marché à Foins. Montréal, 12 avril, 1842. im.

CIRE BLANCHE.

DE la meilleure qualité, à vendre par JOHN BLACK OD, rue St. Paul No. 210. la-18.

NOTICE.

EST ici donné, que le Président, Directeurs, et Compagnie de la COMPAGNIE DE PAS-SURANCE CONTRE LE FEU DE MONTREAL, fera application à la prochaine session de la LEGISLATURE PROVINCIALE, pour permission D'ETENDRE les AFFAIRES de la dite Compagnie à ASSURANCE SUR LA VIE, et à ASSURANCE SUR LA MARINE, et à changer la charte de la dite compagnie pour embrasser les objets ci-dessus.

NOTICE. TOUTES personnes ayant des réclamations à faire sur la succession de feu L'HON. SAMUEL HATT, en son vivant, de Chamby, sont priées de les faire valoir au plus tôt, et de se présenter au Bureau de L'HON. SAMUEL HATT, au manoir; et toutes celles qui sont ententes à la dite succession sont priées de payer au dit Thomas C. Hatt, le montant de leurs dettes respectives lequel est autorisé de régler toutes les affaires, recevoir le montant des dettes et d'en donner bonne et valable quittance.

AUGUSTUS HATT. RICHARD D. HATT. THOMAS C. HATT. THOS. W. MILLS. JOHN YULE Junior. J. JAMIESON. JOSEPH BRATHWAITE. Exécuteurs des biens de la succession de feu L'Hon. Samuel Hatt. Chamby 29 Juil 1842. m-33

AVIS.

LES propriétaires du haut du faubourg St. Antoine de trait avoir un Puits ARTESIEN dans leur quartier. Ils invitent toutes personnes entendues dans ce genre d'ouvrage à se présenter au Bureau de "L'Aurore des Canadas" petite rue St. Amable, près du marché neuf, ou au soussigné.

J. H. ROY. Montréal 22 Juillet 1842. j-33.

BERDUS OU VOLES.—DEUX CHE-

VAUX, un sous poil noir, les pieds et le nez blanc, entier, et étampé à l'épau droite, portant les initiales J. L. âgé de trois ans. Un autre sous poil blanc d'une patte de derrière blanche, aussi une barre blanche dans le front qui fuit dans les narines, bled sur l'épau gauche par le collier et le poil part sur la patte droite de derrière par un trait, il est âgé de quatre ans. Une récompense généreuse sera donnée à ceux qui les feront retrouver, ou en donneront informations. Ils sont partis, depuis huit jours, de chez le propriétaire soussigné.

LOUIS LEFRANÇOIS. L'après 7 Juin 1842. j-14.

MAGASIN NOUVEAU.

Le Soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN, rue St. Paul, vis-à-vis Mr. WHITE Ferblantier où il aura constamment un assortiment très étendu de MARCHANDISES.

CHAPEAUX DE GROS DE NAPLES, DE SATIN ET DE PAILLE. Il informe de plus le public qu'il a une quantité de Gros de Naple, Crêpe et Etouffe noir pour hommes, mouillés, qu'il disposera à des prix très réduits.

F X BRAZEAU. Montréal 24 Mai 1842. j-9.

STOCK DE LA BANQUE DE LA CITE.

20 PARTS à Vendre par le Soussigné, 11 Juillet, 1842. ALEX. BRYSON. j-28

DEUX MAGASINS A LOUER vis-à-vis le Palais de Justice. Possession donnée immédiatement ou aux 1er. mai prochain. S'adresser à J. I. BEAUDRY, et Cie. Montréal, 5 Janvier 1842. j-26

EN BANQUEROUTE.

VENTE DE MAISONS, STEAM ENGINE &c UNDI le 15 AOUT, sera vendu PAR ENCAN au bureau du Soussigné, les PROPRIETES suivantes situées dans Montréal savoir:—

DANS L'AFFAIRE DE DAVID LENCH. 1er. Un lot de terre dans la rue Bonaventure Faubourg St. Antoine, 27 pieds en front, allant en élargissant à 40 pieds en arrière, sur 80 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française; borné comme suit:— en front par la dite rue, d'un côté par le lot ci-après désigné et de l'autre côté par l'Église, avec deux maisons en bois à deux étages de sous érigées.

2<sup>em</sup>. Un lot adjoint au ci-dessus, 24 pieds de large en front, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française; borné comme suit:— en front par la rue Bonaventure; du côté sud Ouest et en arrière, par le lot ci-dessus désigné, avec une maison en bois de sous érigée, le lot est sujet à un constitut ou vente de £5 par année.

2<sup>em</sup>. Un lot adjoint au ci-dessus, 24 pieds de large en front, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française; borné comme suit:— en front par la rue Bonaventure; du côté sud Ouest et en arrière, par le lot ci-dessus désigné, avec une maison en bois de sous érigée, le lot est sujet à un constitut ou vente de £5 par année.

DANS L'AFFAIRE DE JOHN BROWNLEE, 1er. UN ENGIN DU POUVOIR DES CHEVEAUX, tel que moi tenu placé, sur le lot dernièrement loué par le Banqueroutier, en arrière du champ de Mars, et formant le coin des rues C nig et Elizabeth.

2<sup>em</sup>. LE BATIMENT EN BOIS érigé sur le dit lot, et

3<sup>em</sup>. L'OUVRAGE EN BRIQUE et les MATERIAUX dessus.

AUSI, NON EN BANQUEROUTE.— La moitié indivis d'un constitut de £750 en propriétés dans le Faubourg St. Laurent. On peut connaître les conditions en s'adressant au Soussigné.

Vente à ONZE heures. JAMES COURT. Montréal, 2 Août 1842. 37.

AVIS.

EST par le présent donné que toutes personnes qui achètent ou reçoivent en gage de Magdeline Dubois, mon Epouse, aucuns effets appartenant à notre Communauté ou qui lui vendent quoi que ce soit généralement ne seront responsables des conséquences qui pourraient en résulter et je prie le public généralement que dorénavant je n'acquiescerai aucune dette contractée par elle pour quelque commerce que ce soit.

NARCISSE DUBEAU. St. Laurent 22 juin 1842. l-s.—b-m—21.

AVIS.

EST par le présent donné qu'en conformité à l'ordonnance de la 2<sup>me</sup> Victoria, Chap. 3 et 4 et pour la due exécution de ce qui est mentionné le Bureau du Trésorier du District Municipal de Montréal est, pour le moment actuel, établi à la résidence du Trésorier, situé à la Côte St. Laurent.

EDWARD HACKETT. Trésorier du District de Montréal 1er février, 1842. -101.

PARTS DE LA BANQUE DE MONTREAL

A vendre par les Soussignés MAÇON ET FILS, Rue St. Sacrement. 15 juillet 1842. j-30.

CIRAGE FRANÇAIS A L'HUILE DE PIED BEUF.

POUR LES BOTTES, SOULIER, HARNAI &c. &c. CE CIRAGE bien supérieur au vernis généralement en usage est à la nourriture naturelle la cuir qu'il assouplit, rend imperméable à l'eau &c. &c.

—CHEZ— Mr. R. TRUDEAU, Apothicaire. Rue St. Paul près du Marché Neuf. Et chez Mr. BRIDONN. Tanneur Longueuil. Montréal, 28 Mars 23-2.

EN VENTE.

CHEZ LES LIBRAIRES DE CETTE VILLE. Analyse de L'ORDONNANCE des Bureaux d'Hygiène, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des titres Bureau de Contés, et de la loi des lettres de ratification

On ne peut prévoir ni prévenir toutes les conséquences des innovations.

—PAR— L. H. LAFONTAINE. Arcaat. De l'imprimerie de LOUIS PERRAULT. Un volume in 8<sup>o</sup> demi-relié. Imprime sur caractère neufs et beau papier Prix Dix chelins.

On se procurera l'ouvrage ci-dessus. A Trois Rivières, chez Mr. J. B. GARCEAU. A Québec chez MM. FRECHETTE et Cie. j-103.

UNE personne respectable et qui peut donner les meilleurs références, désirerait se placer comme MENAGERE chez quelque Cuite de la Campagne. S'adresser à ce Bureau Montréal, 4 Août 8. j-3

NOUVEAU MAGASIN DE TABAC

A L'ENSEIGNE DE LA GROSSE TORQUETTE LE PLUS PRES DU MARCHÉ NEUF. LES Soussignés ont l'honneur d'informer les marchands de Campagne et le public en général qu'ils manufactureront maintenant et gardent constamment en main un assortiment considérable de tabac à priser, à fumer et de cigares, le tout, de la meilleure qualité et à très bas prix.

KURCSYN & Co. Montréal ce 22 juin 1842.

LE MAGASIN PITTORESQUE.

Une personne qui sentant toute l'importance du journalisme, s'intéresse au succès de notre feuille...

Nous devons saisir cette occasion de faire observer que ce magasin devrait se trouver dans toutes les familles...

Les personnes de toutes classes trouveraient dans ce recueil autant de choses propres à satisfaire une curiosité louable...

On nous dit qu'il en reste un grand nombre d'exemplaires sur les tablettes d'un de nos plus respectables libraires...

(Note de l'Éditeur.)

UN VOYAGE DE NUIT EN BALLON.

On peut prendre une idée assez exacte de l'état actuel de la navigation aérienne, en considérant ce que serait la navigation ordinaire si nous savions construire des radeaux capables de flotter sûrement...

C'est ce que paraissent avoir compris les aéronautes anglais, et particulièrement le célèbre Mr. Green, qui s'est appliqué à ce genre de voyages avec une persévérance digne d'éloges...

M. Green partit de Londres le 7 novembre 1836, il avait avec lui deux compagnons de voyage, MM. Kollond et Monk-Mason.

Le ballon entraîné par le vent qui lui faisait faire plus de dix lieues à l'heure, traversa ainsi une partie notable du continent européen.

En une heure, le Déré fut franchi. La barrière de nuages (taut dissipée, le feu de Calais brillait sous les voyageurs, et le bruit éloigné du tambour de la ville montait jusqu'à eux.

L'obscurité, continue le narrateur, était alors à son comble, ce n'était que par les lumières, tantôt isolées tantôt réunies, qui se montraient de tous côtés au dessous de nous, que nous pouvions espérer d'obtenir connaissance de la nature du pays que nous traversions...

où nous allions, quels étaient les objets que nous tâchions de découvrir, on pourra se faire quelque idée de notre singulière position.

Le ballon entraîné par le vent qui lui faisait faire plus de dix lieues à l'heure, traversa ainsi une partie notable du continent européen. Vers minuit, il se trouva au-dessus de Liège.

On sait que les Acrostats, même dans leurs plus grande vitesse, n'éprouvent pas le plus léger balancement. Rien n'avertit, surtout la nuit, ou dans les nuages, que l'on est en mouvement l'immobilité est parfaite que l'on joigne donc à cet effet l'effet de l'obscurité, celui du silence, celui d'un froid de dix degrés, celui de l'ignorance de l'endroit où l'on est, le doute d'être ramené par le froid trop près de terre, d'avoir devant soi quelques hautes chaînes de montagnes...

Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf. Les Correspondances doivent être adressées et toutes réclamations faites, francs de Port à F. Cinq Mars, propriétaire.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.

Il n'y a de quel coulait un fleuve majestueux, qui, après avoir partagé le paysage, se perdait dans des directions opposées au milieu des vapeurs qui bordaient encore notre vue à l'horizon.

Robillard et Bassette.

No. 74 Pine Street, NEW-YORK.

RECONNAISSANTS du noble encouragement et de la confiance dont on nous a honorés...

DE FRANCE Rubans, velours, soieries pour dames et messieurs, chapeaux de modiste de Paris, montres, bijouterie, sirop, vins et liqueurs fines.

D'ALLEMAGNE Miroirs (sans cadres ou non) jouets d'enfants (à la caisse) argentée dans toutes ses branches pour domestiques et égl'ses.

DES ISLES Café de Java, St. Domingue etc, riz, huiles d'olive, figues, citrons, oranges, sucre, etc.

DES ETATS-UNIS Objets de tous genres de Manufactures Américaines DES ETATS D'OHIO ET D'ILLINOIS

DU LARD Des qualités mes, prime mes, prime, et cargo.

DE LA FARINE De diverses qualités, de la grasse, beurre, cire d'abeilles, robes pour voitures d'hiver etc.

REFERENCES Jos. Roy, éer. J. MONTREAL. J. D. BERNARD, éer. J. MONTREAL.

G. D. BALZARRETTI, éer. J. QUEBEC. MM. P. PRATT et F. FICUS, J. QUEBEC.

Tous les ordres de vente et d'achat, sur place aux plus bas prix possibles, tous les genres de provisions qu'on offre en si grande abondance le riche sol du Ouest des Etats-Unis.

On désire dans une famille respectable se procurer DEUX ou TROIS PENSIONNAIRES, à chacun desquels on pourra fournir une chambre séparée à un prix modéré.

M. ATHEW OWENS, FRANCOIS DE LAVAL, JACQUES BOURGEOIS, BAPTISTE DESNOYERS, JEAN, BAPTISTE DUCLOS qui ont servi dans la milice canadienne pendant la guerre avec les Etats-Unis...

CHARLES GARREAU, MARCHAND TAILLEUR. L'honneur de prévoir ses amis le magasin de vêtements de MARCHAND TAILLEUR...

NOUVEAUX ARRANGEMENTS POUR LA TRAVERSE DU HORS-BOAT. A SOCIÉTÉ CANADIENNE du HORS-BOAT à l'honneur d'annoncer à son public en général, qu'elle tiendra le HORS-BOAT comme suit, durant toute la saison.

CHANGEMENT DE DEMEURE. A MABLE PREVOST a transporté son magasin à son vis à vis Messrs. R. WATKINS & Co. Rue St. Paul.

A VENDRE OU A LOUER. A BELLE MAISON en pierre et à deux étages de feu Mr. J. B. MASSE, située au Centre du bourg St. Denis.

MAGASIN A LOUER. UNE MAISON et le MAGASIN à louer dans la paroisse de St. Jacques le Mineur, d'une excellente situation pour le commerce.

CONDITIONS DE L'AUREOLE. CE JOURNAL se publie trois fois par semaine le MARDI, JEUDI et SAMEDI matin.

Les Correspondances doivent être adressées et toutes réclamations faites, francs de Port à F. Cinq Mars, propriétaire.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.

Les Correspondances doivent être adressées et toutes réclamations faites, francs de Port à F. Cinq Mars, propriétaire.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'AUREOLE est établi petite rue St. Amable, près le Marché Neuf.